

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 10 mars 2026** à 19 h 30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :

Madame la conseillère Natalia Pereira

Messieurs les conseillers Bruno Roy, Daniel Lauzon et Jean Fournel.

Madame Catherine Fortier-Pesant, directrice générale, directrice des services juridiques et greffière

Absences :

Les conseillers Stephan Denis et Normand Pigeon sont absents.

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 H 30**

2026-03-097

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'adopter** l'ordre du jour tel que modifié.

Points retirés :

4.3 Demande d'étude de PIIA n° 2026-09 – 2695, boulevard Perrot (lot 6 116 082).

4.5 Demande d'étude de PIIA n° 2025-41 – 450, boulevard Don-Quichotte (lot 4 912 041).

Points ajoutés :

9.1 Octroi de subvention – Harmonie de la Cité – Emmanuelle Thibault.

9.2 Octroi de subvention – Harmonie de la Cité – Océanne Labonté.

ADOPTÉE

2026-03-098

**APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2026**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2026, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2026, tel que présenté.

ADOPTÉE

2026-03-099

**APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2026**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 février 2026, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'approuver** le

- 041-                   procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 février 2026, tel que présenté.
- ADOPTÉE
- 2026-03-100           **APPROBATION – LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2026**
- Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu à l’unanimité des conseillers présents **d’approuver** la liste des comptes payés du mois de février 2026, au montant de **223 901,42 \$**.
- ADOPTÉE
- 2026-03-101           **APPROBATION – LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2026**
- Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l’unanimité des conseillers présents **d’approuver** la liste des comptes à payer du mois de février 2026, au montant de **3 044 231,31 \$**.
- ADOPTÉE
- 2026-03-102           **OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D’ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE**
- Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l’unanimité des conseillers présents **d’octroyer** un contrat au montant de **20 250,78 \$** plus taxes applicables à **IT2GO Solutions inc.** pour l’achat d’équipement informatique.
- Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée aux postes budgétaires 22-100-00-210 et 22-701-00-210. Projet 1001.
- ADOPTÉE
- 2026-03-103           **ADOPTION – RÈGLEMENT N° 614 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 316 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES 100<sup>E</sup> ET 101<sup>E</sup> AVENUES**
- Considérant que la Ville Notre-Dame-de-l’Île-Perrot doit procéder à des travaux de réfection des 100<sup>e</sup> et 101<sup>e</sup> avenues;
- Considérant que ces travaux sont des travaux de traitement d’eau potable, d’eaux usées et de voirie et que le remboursement de l’emprunt sera supporté par l’ensemble des propriétaires d’immeubles de la Ville et qu’en conséquence, le présent règlement n’est assujéti qu’à l’approbation du ministre des Affaires municipales et de l’Habitation en vertu de l’article 556 de la *Loi sur les cités et villes*;
- Considérant qu’un avis de motion a été donné et le projet de règlement déposé à la séance du 10 février 2026.
- Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l’unanimité des conseillers présents **d’adopter** le **Règlement n° 614** décrétant une dépense et un emprunt de **2 316 000 \$** pour les travaux de réfection des 100<sup>e</sup> et 101<sup>e</sup> avenues.
- ADOPTÉE

2026-03-104

**ADOPTION – RÈGLEMENT N° 615 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 766 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES DE LA RUE RABEAU**

Considérant que la Ville Notre-Dame-de-l'Île-Perrot doit procéder à des travaux de réfection des conduites de la rue Rabeau au cours de l'année 2026;

Considérant que ces travaux sont des travaux de traitement d'eau potable, que le remboursement de l'emprunt sera supporté par l'ensemble des propriétaires d'immeubles de la Ville et qu'en conséquence, le présent règlement n'est assujéti qu'à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement déposé à la séance du 10 février 2026.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'adopter le Règlement n° 615** décrétant une dépense et un emprunt de **766 000 \$** pour des travaux de réfection pour des travaux de réfection des conduites de la rue Rabeau.

ADOPTÉE

2026-03-105

**ADOPTION – RÈGLEMENT N° 609-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 609 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 910 820 \$ POUR LE PAIEMENT DE TRAVAUX RELATIFS À LA STABILISATION DES BERGES DU CHEMIN DU VIEUX-MOULIN – AVEC CHANGEMENT**

Considérant que des travaux sont requis pour la stabilisation des berges du Chemin du Vieux-Moulin;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a procédé à des demandes d'aide financière en vertu du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) du Gouvernement du Québec et du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) du Gouvernement fédéral et a reçu confirmation de subventions sous ses deux programmes totalisant 95 % des coûts du projet;

Considérant que la Ville a procédé à un emprunt pour le paiement des coûts du projet qu'elle réalise à l'hiver 2026 par l'adoption du Règlement n° 609 décrétant une dépense et un emprunt de 1 004 000 \$;

Considérant que le 28 octobre 2025, le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé Règlement n° 609, mais pour un montant de 910 820 \$;

Considérant que le projet est subventionné à 95 % et que le Conseil souhaite que la Ville assume l'entièreté du 5 % des coûts du projet qui n'est pas couvert par les subventions;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement déposé à la séance du 23 février 2026.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'adopter, avec changement, le Règlement n° 609-1** modifiant le Règlement n° 609 décrétant une dépense et un emprunt de **910 820 \$** pour le paiement de travaux relatifs à la stabilisation des berges du Chemin du Vieux-Moulin.

ADOPTÉE

2026-03-106

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 262-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 262 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC**

Daniel Lauzon donne avis qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le **Règlement n° 262-5** modifiant le Règlement n° 262 concernant l'administration du service d'égout et d'aqueduc afin d'y prévoir la période au cours de laquelle les citoyens doivent fournir à la Ville leur lecture de compteur d'eau.

ADOPTÉE

2026-03-107

**DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT N° 262-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 262 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC**

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le Règlement n° 262 afin d'y prévoir la période au cours de laquelle les citoyens doivent fournir à la Ville leur lecture de compteur d'eau;

Considérant qu'un avis de motion du Règlement n° 262-5 concernant l'administration du service d'égout et d'aqueduc a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

La mairesse Danie Deschênes dépose le **projet de règlement n° 262-5** concernant l'administration du service d'égout et d'aqueduc.

ADOPTÉE

2026-03-108

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 618 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

Bruno Roy donne avis qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le **Règlement n° 618** relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments.

ADOPTÉE

2026-03-109

**ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 618 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant qu'un avis de motion du Règlement n° 618 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments a été donné ce jour;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'adopter le projet de règlement n° 618** relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments.

ADOPTÉE

2026-03-110

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 617 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 745 000 \$ POUR LE PROJET DE MESURES COMPENSATOIRES POUR LA RÉTENTION DES EAUX SANITAIRES AU POSTE DE POMPAGE N° 8**

Jean Fournel donne avis qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le **Règlement n° 617** décrétant une dépense et un emprunt de **1 745 000 \$** pour le projet de mesures compensatoires pour la rétention des eaux sanitaires au poste de pompage n° 8.

ADOPTÉE

2026-03-111

**DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 617 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 745 000 \$ POUR LE PROJET DE MESURES COMPENSATOIRES POUR LA RÉTENTION DES EAUX SANITAIRES AU POSTE DE POMPAGE N° 8**

Considérant que la Ville doit procéder à la mise en place de mesures compensatoires pour la rétention des eaux sanitaires au poste de pompage n° 8;

Considérant qu'un avis de motion du Règlement n° 617 décrétant une dépense et un emprunt de 1 745 000 \$ pour le projet de mesures compensatoires pour la rétention des eaux sanitaires au poste de pompage n° 8 a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

La mairesse Danie Deschênes dépose le **projet de règlement n° 617** décrétant une dépense et emprunt de **1 745 000 \$** pour le projet de mesures compensatoires pour la rétention des eaux sanitaires au poste de pompage n° 8.

ADOPTÉE

2026-03-112

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 619 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 464 580 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES ACCÈS AUX POSTES DE POMPAGE N<sup>OS</sup> 5, 9, 10 ET 14**

Daniel Lauzon donne avis qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement n° 619 décrétant une dépense et un emprunt de **464 580 \$** pour des travaux de réfection des accès aux postes de pompage n<sup>os</sup> 5, 9, 10 et 14.

ADOPTÉE

2026-03-113

**DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT N° 619 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 464 580 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES ACCÈS AUX POSTES DE POMPAGE N<sup>OS</sup> 5, 9, 10 ET 14**

Considérant que la Ville doit procéder à la réfection des accès des postes de pompage n<sup>os</sup> 5, 9, 10 et 14 en plus de ceux des postes n<sup>os</sup> 1, 4 et 7 dont la réfection a été faite en 2025;

Considérant qu'un avis de motion du Règlement n° 619 décrétant une dépense et un emprunt de 464 580 \$ pour des travaux de réfection des accès aux postes de pompage n<sup>os</sup> 5, 9, 10 et 14 a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

-045-

La mairesse Danie Deschênes dépose le **projet de règlement n° 619** décrétant une dépense et un emprunt de **464 580 \$** pour des travaux de réfection des accès aux postes de pompage n<sup>os</sup> 5, 9, 10 et 14.

ADOPTÉE

2026-03-114

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2026-11 – LOT VACANT 6 661 191 (BOULEVARD PERROT – SECTEUR DE LA GRANDE-ANSE)**

Considérant que le requérant souhaite que soit permise la construction d'un nouveau bâtiment avec une hauteur totale de 11,1 mètres alors que la grille des usages et normes limite celle-ci à 10 mètres;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement de zonage n° 437, article 4.7;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure n° 2026-11 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice au requérant;

Considérant que la demande n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. c. A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant le Conseil.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'accepter** la demande de dérogation mineure n° 2026-11, lot vacant 6 661 191 (boulevard Perrot – secteur de la Grande-Anse) telle que présentée.

ADOPTÉE

2026-03-115

**DEMANDE D'ÉTUDE DE PIIA N° 2026-10 – LOT VACANT 6 661 191 (BOULEVARD PERROT – SECTEUR DE LA GRANDE-ANSE)**

Considérant que le requérant souhaite que soit permise la construction d'une résidence unifamiliale isolée;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les PIIA n° 515;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de PIIA n° 2026-10 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'accepter** la demande de PIIA n° 2026-10, lot vacant 6 661 191 (boulevard Perrot – secteur de la Grande-Anse) telle que présentée.

ADOPTÉE

2026-03-116

**DEMANDE D'ÉTUDE DE PIIA N° 2026-12 – 85, RUE CHARLES-LE MOYNE (LOT 6 405 937)**

Considérant que les requérants souhaitent que soit permis l'abattage de 13 arbres en cour arrière afin d'implanter une piscine creusée et un patio;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les PIIA n° 515;

-046-

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de PIIA n° 2026-12 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Considérant que le projet permet la conservation de cinq (5) arbres sur le terrain;

Considérant que les requérants prévoient le déplacement de deux (2) arbres;

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'accepter** la demande de PIIA n° 2026-12, 85, rue Charles-Le Moyne (lot 6 405 937) telle que présentée.

ADOPTÉE

2026-03-117

**OCTROI DE CONTRAT – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – MODIFICATION DES PLANS ET DEVIS – PROJET DE MESURES COMPENSATOIRES POUR LA RÉTENTION DES EAUX SANITAIRES AU POSTE DE POMPAGE N° 8**

Considérant que les Services techniques ont demandé une soumission aux concepteurs pour la modification des plans et devis initiaux pour le projet des mesures compensatoires pour la rétention des eaux sanitaires au poste de pompage n° 8.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un contrat au montant de **56 220 \$** plus taxes applicables à **Artelia Canada inc.** pour la modification des plans et devis pour le projet de mesures compensatoires pour la rétention des eaux sanitaires au poste de pompage n° 8.

Que cette dépense soit puisée au Règlement d'emprunt n° 617, lorsqu'il sera approuvé, et imputée au poste budgétaire 22-400-10-731. Projet 013.

ADOPTÉE

2026-03-118

**OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'USINE D'ÉPURATION**

Considérant que les Services techniques ont fait une demande de prix auprès de deux (2) fournisseurs pour la réfection de la toiture de l'usine d'épuration.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** un contrat au montant de **15 330 \$** plus taxes applicables à **Toiture BG inc.** pour la réfection de la toiture de l'usine d'épuration.

D'autoriser une enveloppe de **1 500 \$** plus taxes applicables pour le remplacement, en cas de besoin, de certaines feuilles de contreplaqué.

Que ces dépenses soient puisées à même le surplus libre et imputées au poste budgétaire 22-400-00-110. Projet 089.

ADOPTÉE

2026-03-119

**OCTROI DE CONTRAT – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS  
– SURVEILLANCE DES TRAVAUX – RÉFECTION DE LA 100<sup>E</sup> ET DE  
LA 101<sup>E</sup> AVENUES**

Considérant que la Ville doit procéder à la réfection de la 100<sup>e</sup> et de la 101<sup>e</sup> avenues;

Considérant que les Services techniques ont fait une demande de prix auprès de deux (2) firmes pour le mandat de surveillance dans le cadre des travaux de réfection de la 100<sup>e</sup> et de la 101<sup>e</sup> avenues.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** un contrat au montant de **49 900 \$** plus taxes applicables à **Parallèle 54 Expert-Conseil inc.** pour le mandat de surveillance dans le cadre des travaux de réfection de la 100<sup>e</sup> et de la 101<sup>e</sup> avenues.

Que cette dépense soit puisée au Règlement d'emprunt n° 614, lorsqu'il sera approuvé, et imputée au poste budgétaire 22-300-10-710. Projet 110.

ADOPTÉE

2026-03-120

**AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT AU CONTRAT – APPEL  
D'OFFRES N° AO-GT2025-14 – TRAVAUX DE STABILISATION DES  
BERGES DU CHEMIN DU VIEUX-MOULIN**

Considérant que par l'adoption de la Résolution n° 2026-01-041 le 20 janvier 2026, le Conseil a octroyé un contrat au montant de 588 860,72 \$ plus coûts additionnels pour travaux exécutés en conditions hivernales et taxes applicables à Indy-Co inc. pour la réalisation des travaux de stabilisation des berges du Chemin du Vieux-Moulin;

Considérant que la réalisation des travaux s'effectue dans des conditions hivernales, ce qui entraîne une charge de travail additionnelle ainsi qu'une perte de productivité, le tout se traduisant par un avenant au coût supplémentaire de 116 524 \$ plus les taxes applicables.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'autoriser** la signature par l'ingénieur chargé de projet, de l'avenant au coût additionnel de **116 524 \$** pour la réalisation des travaux de stabilisation des berges du Chemin du Vieux-Moulin en conditions hivernales.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement d'emprunt n° 609 et imputée au poste budgétaire 22-200-00-700. Projet 093.

ADOPTÉE

2026-03-121

**OCTROI DE CONTRAT – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS  
– PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DE  
CHANTIER POUR LES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DU CHEMIN DU  
VIEUX-MOULIN**

Considérant que suivant les travaux de stabilisation des berges du Chemin du Vieux-Moulin qui sont en cours présentement, il y aura lieu de procéder à la réfection du pavage du chemin;

Considérant qu'il serait souhaitable de coordonner les travaux et d'effectuer le ragréage des surfaces adjacentes (haut talus projeté à êtreensemencé) de façon à s'harmoniser au niveau du pavage projeté et ainsi à éviter de devoir intervenir de nouveau ultérieurement;

-048-

Considérant que la firme Consultants en Développement et Gestion Urbaine CDGU inc. est déjà mandatée pour la surveillance des travaux de stabilisation des berges du Chemin du Vieux-Moulin.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un contrat au montant **19 500 \$** plus taxes applicables à la firme **Consultants en Développement et Gestion Urbaine CDGU inc.** pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance de chantier pour les travaux de resurfaçage du Chemin du Vieux-Moulin.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement d'emprunt n° 609 et imputée au poste budgétaire 22-300-10-710. Projet 093.

ADOPTÉE

2026-03-122

**APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES – VOLET AMÉNAGEMENT RÉSILIENT DU PROGRAMME DE RÉSILIENCE ET D'ADAPTATION FACE AUX INONDATIONS (PRAFI)**

Considérant que des travaux étaient requis pour la stabilisation des berges du Chemin du Vieux-Moulin et pour la réfection des exutoires pluviaux dans le secteur de la Grande-Anse;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a procédé à une demande d'aide financière en vertu du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) du Gouvernement du Québec en date du 3 avril 2024;

Considérant que la Ville a reçu une lettre de promesse de subvention le 20 janvier 2026, lui permettant de réaliser les travaux stabilisation des berges du Chemin du Vieux-Moulin et pour la réfection des exutoires pluviaux dans le secteur de la Grande-Anse.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la convention d'aide financière à intervenir avec la ministre des Affaires municipales, dans le cadre du volet Aménagements résilients du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) pour les projets de stabilisation des berges du Chemin du Vieux-Moulin et de réfection des exutoires pluviaux de la Grande-Anse.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville, la convention d'aide financière avec la ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉE

2026-03-123

**ANNULATION – RÉSOLUTION N° 2025-09-323 – OCTROI DE CONTRAT – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – TRAVAUX DE RÉFECTION DES DIGUES DES ÉTANGS AÉRÉS N<sup>OS</sup> 1 À 4**

Considérant que par l'adoption de la Résolution n° 2025-09-323 le 9 septembre 2025, le Conseil a octroyé un contrat au montant de **10 740 \$** plus taxes applicables à **Laboratoire GS inc.** pour un mandat de services professionnels de laboratoire pour les travaux de réfection des digues des étangs aérés n<sup>OS</sup> 1 à 4;

Considérant que le contrat aurait dû être octroyé à DEC Enviro (9139-6903 Québec inc.) et qu'une erreur administrative a été commise.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'annuler**

-049-

la **résolution n° 2025-09-323** octroyant un contrat au montant de **10 740 \$** plus taxes applicables à **Laboratoire GS inc.** pour un mandat de services professionnels de laboratoire pour les travaux de réfection des digues des étangs aérés n<sup>os</sup> 1 à 4.

ADOPTÉE

2026-03-124

**RATIFICATION – OCTROI DE CONTRAT – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – TRAVAUX DE RÉFECTION DES DIGUES DES ÉTANGS AÉRÉS N<sup>OS</sup> 1 À 4**

Considérant que la Ville a procédé à une demande de prix pour un mandat de services professionnels de laboratoire pour les travaux de réfection des digues des étangs aérés n<sup>os</sup> 1 à 4.

Il est proposé le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **de ratifier** l'octroi du contrat au montant de **10 740 \$** plus taxes applicables à **DEC Enviro (9139-6903 Québec inc.)** pour un mandat de services professionnels de laboratoire pour les travaux de réfection des digues des étangs aérés n<sup>os</sup> 1 à 4.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement d'emprunt n° 605, ainsi qu'aux subventions versées en vertu du Programme TECQ 2024-2028 et imputée au poste budgétaire 22-400-10-731. Projet 060.

ADOPTÉE

2026-03-125

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX – PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA 102<sup>E</sup> AVENUE**

Considérant qu'une entente doit être signée entre la Ville et le propriétaire de terrains situés sur la 102<sup>e</sup> Avenue pour les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire pour le raccordement de ces terrains aux services.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'autoriser** la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente avec Groupe Carrier pour les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire pour le raccordement de lots sur la 102<sup>e</sup> Avenue.

ADOPTÉE

2026-03-126

**OCTROI DE CONTRAT – MANDAT D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE DES 60<sup>E</sup> ET 62<sup>E</sup> AVENUES**

Considérant que les Services techniques ont fait une demande de prix auprès de trois (3) fournisseurs pour la réalisation d'une étude géotechnique pour la caractérisation des sols en vue de la conception des plans et devis dans le cadre des travaux de prolongement des réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire des 60<sup>e</sup> et 62<sup>e</sup> avenues.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un contrat au montant de **21 198,76 \$** plus taxes applicables à **Construction & Expertise PG inc.** pour la réalisation d'une étude géotechnique pour la caractérisation des sols en vue de la conception des plans et devis dans le cadre des travaux de prolongement des réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire des 60<sup>e</sup> et 62<sup>e</sup> avenues.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 02-400-10-300. Projet 112.

-050-

ADOPTÉE

2026-03-127

**OCTROI DE CONTRAT – INSTALLATION D'ÉJECTEURS D'AIR POUR PUITES – POSTES DE POMPAGE N<sup>OS</sup> 8 ET 0**

Considérant que les Services techniques souhaitent régler la problématique des odeurs provenant des postes de pompages PP8 et PP0 et permettre un entretien plus aisé.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** un contrat au montant de **100 900 \$** plus taxes applicables à **RGL Envirotech inc.** pour l'installation de trois (3) éjecteurs d'air au PP8 et l'installation de quatre (4) éjecteurs d'air au PP0.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement d'emprunt n° 605 et aux sommes versées en vertu du Programme TECQ 2024-2028 et imputée au poste budgétaire 22-400-10-731. Projet 060.

ADOPTÉE

2026-03-128

**OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET DOSAGE DE BACTÉRIES POUR DIGESTION IN-SITU DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS – ANNÉE 2026**

Considérant que les Services techniques doivent assurer la continuité de la digestion in-situ des boues des étangs aérés pour le traitement bactérien requis pour poursuivre la vidange in-situ des boues accumulées dans les étangs n<sup>OS</sup> 1 à 5.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** un contrat au montant de **88 000 \$** plus taxes applicables à **Sesana Solutions Écologiques** pour la fourniture et le dosage de bactéries pour digestion in-situ des boues des étangs aérés n<sup>OS</sup> 1 à 5.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-414-00-440.

ADOPTÉE

2026-03-129

**OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION – CLUB DE PLONGEON DE VAUDREUIL-DORION – ANNÉE 2025**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** une subvention au montant de **300 \$** au **Club de plongeon Vaudreuil-Dorion** pour le soutien à l'inscription de trois (3) résidents mineurs de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour l'année 2025.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2026-03-130

**OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE RÉGIONAL DE VAUDREUIL – SAISON 2025-2026**

Considérant que la Ville a reçu une demande de soutien à l'inscription du Club de patinage artistique régional de Vaudreuil;

-051-

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** une subvention au montant de **8 309 \$** à titre de soutien à l'inscription de 35 résidents de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot au **Club de patinage artistique régional de Vaudreuil** pour la saison 2025-2026.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2026-03-131

**ADOPTION – RAPPORT ANNUEL 2025 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Considérant que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, de transmettre au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son année financière un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année;

Considérant que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2010 et que le rapport annuel 2025 a été préparé par le Service d'urgence et de protection incendie Pincourt/NDIP;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du rapport annuel et ont pris connaissance de son contenu.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'adopter** le rapport annuel 2025 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

D'autoriser la transmission du rapport annuel 2025 à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle le transmette au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

2026-03-132

**RENOUVELLEMENT ET NOMINATION – MEMBRES DU COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

Considérant que par l'adoption de la Résolution n° 2018-09-286, le 11 septembre 2018, le Conseil a autorisé la mise en place d'un comité de santé et sécurité au travail;

Considérant que par l'adoption de la Résolution n° 2023-06-304, le 13 juin 2023, le Conseil a apporté des changements dans la composition de ce comité;

Considérant qu'il y a lieu de faire des changements à nouveau; le comité, pour l'année 2026, sera formé des 11 employés suivants :

Service	Employé(e)
Aréna	Christian Doiron (agent de liaison)
Travaux publics	Maxime Frappier
Assainissement des eaux usées	Christian Langlois (agent de liaison)
Voirie	Olivier Vincent
Horticulture	Catherine Sauvé

-052-

Services communautaires	Éric Duchesneau
Services communautaires	Joannie Haché
Bibliothèque	Dominique Cardinal
Hôtel de ville	Nicole Fong
Service incendie	Judith Boyer

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'autoriser** les nominations des membres du comité de santé et sécurité au travail, pour l'année 2026, telles que présentées.

ADOPTÉE

2026-03-133

### **ADOPTION – POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX**

Considérant que toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé physique et psychologique;

Considérant que depuis le 1er octobre 2025, tous les employeurs québécois doivent intégrer les risques psychosociaux (RPS) à leur plan de prévention de santé et sécurité au travail;

Considérant que la Politique de gestion des risques psychosociaux est complémentaire à la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes en définissant plus spécifiquement les risques psychosociaux et les principales situations présentant de tels risques ainsi que les rôles et responsabilités de chacun;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de la Politique de gestion des risques psychosociaux;

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'adopter** la Politique de gestion des risques psychosociaux.

De mettre en œuvre dans les meilleurs délais les modalités prévues relativement à la diffusion de la politique auprès des employés et des membres du conseil de la Ville;

De rendre la Politique de gestion des risques psychosociaux disponible et accessible à tous les employés de la Ville.

ADOPTÉE

2026-03-134

### **AUTORISATION DE PARTICIPATION – CONGRÈS COMAQ 2026**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'autoriser** Julie Perigny, directrice des services financiers et trésorière, Catherine Fortier-Pesant, directrice générale et greffière ainsi que Mélissa Arbour-Lasalle, directrice du service de l'urbanisme à participer au congrès de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), qui aura lieu du 20 au 22 mai 2026 à Trois-Rivières.

De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès (pour l'inscription, le transport, l'hébergement et les repas) pour une somme approximative de **1 750 \$** plus taxes applicables par personne.

Que les frais de déplacement et de repas non inclus soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Que ces dépenses soient puisées à même le budget d'opération et imputées aux postes budgétaires 02-132-00-311, 02-141-00-311 et 02-611-00-311.

-053-

ADOPTÉE

2026-03-135

**APPROBATION – MODIFICATION DE POSTE – RESPONSABLE DES LOISIRS**

Considérant que le poste de responsable des loisirs est vacant depuis novembre 2025;

Considérant qu'une évaluation des besoins réels du service a été effectuée et qu'il appert que le volet du développement social peut être amélioré;

Considérant que le poste fait présentement l'objet d'un affichage.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'approuver** la modification du poste de **responsable de loisirs** pour un poste de **responsable des loisirs et développement social**.

ADOPTÉE

2026-03-136

**MISE À JOUR – NOMINATION DES MEMBRES DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE**

Considérant que la Ville doit procéder à une mise à jour dans la nomination des membres de son organisation municipale de sécurité civile (OMSC) – Chefs de missions.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **de nommer** Catherine Fortier-Pesant, Isabelle Roy, Julie Périgny, Éric Duchesneau et Yanick Bernier à titre de membres de l'organisation municipale de sécurité civile (OMSC) – Chefs de mission.

ADOPTÉE

2026-03-137

**ADOPTION – NOUVEL ORGANIGRAMME DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE**

Considérant que la Ville doit procéder à l'adoption d'un nouvel organigramme de l'organisation municipale de sécurité civile (OMSC).

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'adopter** le nouvel organigramme de l'organisation municipale de sécurité civile tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE

2026-03-138

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Considérant que l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la « Loi sur l'accès ») prévoit qu'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels est chargé de soutenir l'organisme public dans l'exercice de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

Considérant que l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès* prévoit que ce comité relève du directeur général et qu'il se compose de la personne responsable de l'accès aux documents, de celle responsable de la protection des renseignements personnels et de toute autre personne dont l'expertise est requise, incluant le cas échéant, le responsable de la sécurité de l'information et le responsable de la gestion documentaire.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu à l'unanimité des conseillers présents **de nommer** les membres suivants afin qu'ils siègent sur ce comité : Vincent Chayer, technicien en documentation et archives, Catherine Fortier-Pesant, directrice générale et responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels et Julie Périgny, directrice des services financiers et trésorière, à titre de membres, à compter de ce jour, et ce, jusqu'à leur remplacement sur ledit comité.

ADOPTÉE

2026-03-139

**GALA DE LA RÉUSSITE ET REMISE DE DIPLÔMES – ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU – BOURSES**

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que l'École secondaire du Chêne-Bleu désire remettre des bourses et des certificats honorifiques à ses étudiants.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'autoriser** le paiement d'une somme totale de **700 \$** au **Centre des services scolaires des Trois-Lacs**, répartie comme suit :

Dans le cadre du Gala de la Réussite qui aura lieu le 28 mai 2026, d'octroyer 4 bourses de 50 \$ et 4 certificats honorifiques et d'autoriser Jean Fournel, conseiller municipal et Danie Deschênes, mairesse à les remettre.

Dans le cadre de la Remise des diplômes qui aura lieu le 5 juin 2026, d'octroyer 4 bourses de 125 \$ et 4 certificats honorifiques et d'autoriser Bruno Roy, conseiller municipal et Danie Deschênes, mairesse à les remettre.

Que cette dépense soit puisée à même le Fonds Jeunesse et du Bel Âge et imputée au poste budgétaire 02-111-00-310.

ADOPTÉE

2026-03-140

**AUTORISATION – ACHAT DE BILLETS – PREMIER TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL VAUDREUIL-SOULANGES**

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1).

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'autoriser** l'achat d'un quatuor au montant de **1500 \$** plus taxes applicables pour le premier tournoi de golf annuel au profit de la Fondation de l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges qui aura lieu au Club de golf Summerlea le 11 juin 2026.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-111-00-310.

ADOPTÉE

2026-03-141

**AUTORISATION – ACHAT DE BILLETS – HÉBERGEMENT LA PASSERELLE**

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1).

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'autoriser**

-055-

l'achat de huit (8) billets au montant de 100 \$ chacun pour un montant total de **800 \$** toutes taxes incluses pour le souper bénéfice de l'Hébergement La Passerelle qui aura lieu à Vaudreuil-Dorion le 15 mars 2026.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-111-00-310.

ADOPTÉE

2026-03-142

**APPUI AUX REVENDICATIONS DU MOUVEMENT « LE COMMUNAUTAIRE À BOUTTE! » PORTÉ PAR LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE VAUDREUIL-SOULANGES**

Considérant que les organismes communautaires autonomes constituent un pilier essentiel du filet social québécois et jouent un rôle de première ligne auprès des populations vulnérables dans des domaines variés tels que l'aide alimentaire, le logement, la santé mentale, la jeunesse, les aînés, l'itinérance et la défense des droits;

Considérant que le sous-financement chronique fragilise ces organismes, épuise leurs équipes, compromet la continuité des services et met en péril leur mission essentielle;

Considérant que la hausse constante des besoins en services communautaires dépasse largement les moyens actuels des organismes de notre région, à l'échelle de la Mauricie–Centre-du-Québec, le déficit de financement est estimé à 98 millions de dollars;

Considérant que les travailleuses et travailleurs du communautaire assurent quotidiennement des services essentiels à la population et méritent des conditions de travail justes et décentes, permettant d'assurer la stabilité des équipes et la pérennité des emplois;

Considérant que l'autonomie des organismes communautaires, fondement de leur action, est menacée par le financement précaire par projet, lequel compromet leur capacité à répondre aux besoins réels de la population;

Considérant que le mouvement « Le communautaire à boutte! » regroupe des centaines d'organismes communautaires du Québec qui exigent la reconnaissance, le financement adéquat et le respect que mérite leur rôle essentiel dans la société;

Considérant que les organismes communautaires de Vaudreuil-Soulanges sont également touchés par ce sous-financement et que leur capacité à servir la population de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot est compromise;

Considérant la demande d'appui formulée par la Corporation de développement communautaire de Vaudreuil-Soulanges aux municipalités de la région;

Considérant la recommandation d'appui de la Table de développement social de Vaudreuil-Soulanges au terme de sa rencontre du 23 février 2026;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

1. Le conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot appuie les revendications du mouvement « Le communautaire à boutte! » et reconnaît l'urgence d'agir pour soutenir le milieu communautaire;
2. Le conseil demande au gouvernement du Québec de procéder à un réinvestissement massif et récurrent dans le financement à la mission des organismes communautaires autonomes;
3. Le conseil demande au gouvernement du Québec d'assurer un financement qui tienne compte de la réalité des organismes, incluant

-056-

- un rattrapage du retard accumulé et une indexation annuelle suffisante pour suivre l'évolution des besoins et du coût de la vie;
4. Le conseil demande au gouvernement du Québec de reconnaître pleinement le rôle essentiel de l'action communautaire autonome au même titre que les services publics;
  5. Le conseil demande au gouvernement du Québec de protéger l'autonomie des organismes communautaires en mettant fin au financement précaire par projet et en privilégiant le financement à la mission;
  6. Le conseil demande au gouvernement du Québec de s'engager à améliorer les conditions de travail des employés du secteur communautaire afin d'assurer la rétention du personnel et la stabilité des services;
  7. Une copie de la présente résolution soit transmise à la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, Mme Chantal Rouleau, aux députés de Vaudreuil-Soulanges, ainsi qu'à la Corporation de développement communautaire de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2026-03-143

**OCTROI DE SUBVENTION – HARMONIE DE LA CITÉ – EMMANUELLE THIBAUT**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** une subvention de **500 \$** à Emmanuelle Thibault, résidente de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, afin de l'assister à défrayer les coûts entourant sa participation au *Festival of Gold* à Chicago en avril prochain avec l'Harmonie de la Cité de l'École secondaire de la Cité-des-Jeunes.

Que cette dépense soit puisée à même le Fonds Jeunesse et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2026-03-144

**OCTROI DE SUBVENTION – HARMONIE DE LA CITÉ – OCÉANNE LABONTÉ**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** une subvention de **500 \$** à Océanne Labonté, résidente de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, afin de l'assister à défrayer les coûts entourant sa participation au *Festival of Gold* à Chicago en avril prochain avec l'Harmonie de la Cité de l'École secondaire de la Cité-des-Jeunes.

Que cette dépense soit puisée à même le Fonds Jeunesse et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

- Procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 17 février 2026.
- Rapport de la Gestion du Territoire du mois de février 2026.
- Rapport de la trésorière sur les dépenses électorales (art. 513 LÉRM).

-057-

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

2026-03-145

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **de lever** la séance à 20 h 26.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Danie Deschênes  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

/FC

\*\*\*\*\*